



DECISION DU MAIRE

08 JUL 2026

OBJET : Demande de subvention à la DRAC et à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les acquisitions d'œuvres d'art du musée (FRAM), 2026

VU les articles L-2122.22 et L-2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent le cadre dans lequel le Conseil Municipal peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire, la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation au Maire et l'arrêté n° 68631 du 24 mars 2026, donnant délégation de signature au profit du Directeur général des services et Directeurs généraux adjoints, notamment pour solliciter toute attribution de subvention, quel qu'en soit le montant.

VU les acquisitions d'œuvres d'art réalisées par la Ville de Bourg-en-Bresse après les avis favorables des commissions scientifiques régionales émis le 1^{er} décembre 2025 et 24 février 2026, subventionnables au titre du FRAM.

VU les dépenses de 3 380 euros d'acquisitions, réalisées sur le budget principal de l'exercice 2026, chapitre 21 « Immobilisations corporelles », article 21 « comptes d'immobilisation corporelles », imputation 2161 et 21622.

VU le plan de financement ci-après :

DEPENSES			RECETTES	
DOSSIERS / ŒUVRES	MONTANT	FINANCEMENT	MONTANT	% DE LA DEMANDE
Dossier 1 : "Triptyque de l'échelle" d'Alain Pouillet - 2020	2 000,00 €	SUBVENTION FRAM	1 190,00 €	50%
"Éventail orné de scènes de Don Quichotte" de la Maison Bach à Madrid - fin du XIX ^e s. Avis favorable de la CSR du 01/12/2025	380,00 €	Ville de Bourg-en-Bresse	1 190,00 €	50%
Dossier 2 : "Genius Loci" de Estelle Lagarde - 2017	1 000,00 €	SUBVENTION FRAM	500,00 €	50%
Avis favorable de la CSR du 24/02/2026		Ville de Bourg-en-Bresse	500,00 €	50%
TOTAL	3 380,00 €		3 380,00 €	100 %
TOTAL SUBVENTION FRAM			1 690,00 €	50%
TOTAL CO-FINANCEMENT			1 690,00 €	50%

CONSIDERANT que ce projet peut faire l'objet d'une subvention d'investissement de la part de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes et de la région Auvergne Rhône-Alpes.

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

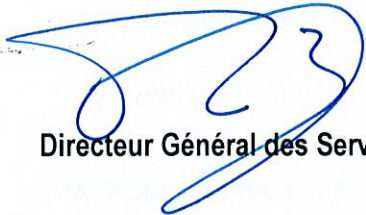
ARTICLE UNIQUE :

SOLLICITE auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention d'investissement pour les opérations d'acquisition des œuvres d'art du musée au titre du FRAM, au taux maximal de 50%, soit 1 690 euros.

Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2026, article 13 « subvention d'investissement ».

Fait à BOURG-EN-BRESSE,

Patrick BOURRASSAUT



Directeur Général des Services